

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

RÈGLEMENT NO 2685 **Modifiant le règlement numéro 717
Concernant la sécurité routière, afin de
modifier la limite de vitesse sur certaines rues.**

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le règlement numéro 2685 avec modifications, soit par le retrait des modifications aux Annexes « A » et « B » du règlement numéro 717, relativement à la côte des Anges, aux articles 1 et 2 du présent règlement;

LE 8 DÉCEMBRE 2025, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe « A » du règlement numéro 717 est modifiée, pour la rue Godard, par les modifications suivantes, tel qu'il appert aux plans joints au présent règlement, sous l'Annexe « I » pour en faire partie intégrante :

RUES	LOCALISATION DE LA LIMITE DE 50 KM/H	LONGUEUR
SECTEUR SAINT-ANTOINE		
- Godard, rue	Entre la route Sir-Wilfrid-Laurier jusqu'à 250 mètres vers la 22e rue	

2. L'annexe « B » du règlement numéro 717 est modifiée, pour la rue Godard, par les modifications suivantes, tel qu'il appert aux plans joints au présent règlement, sous l'Annexe « I » pour en faire partie intégrante :

NOM	Limite de Vitesse	Identification du tronçon
C) DÉROGATION à 70 Km/h		
Godard, rue	70	À partir de 250 m de la route Sir-Wilfrid-Laurier jusqu'à la 22e rue

3. L'annexe « C » du règlement numéro 717 est modifiée, pour la rue du Grand-Prix, par la modification suivante, tel qu'il appert au plan joint au présent règlement, sous l'Annexe « II » pour en faire partie intégrante :

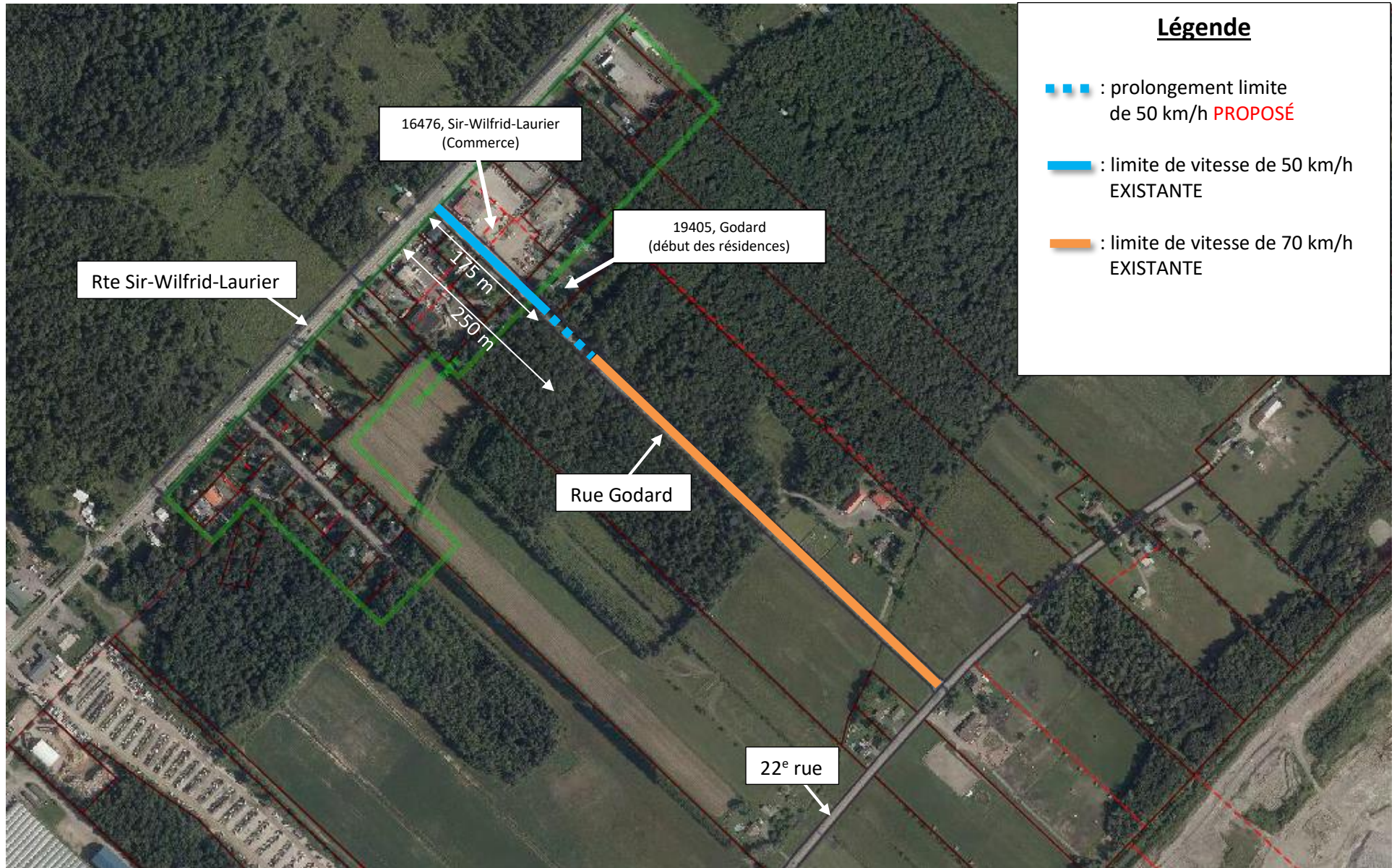
RUES	LOCALISATION DE LA LIMITE DE 40 KM/H	LONGUEUR
SECTEUR DOMAINE-VERT SUD		
- Rue du Grand-Prix	Au complet sauf la section située entre la rue du Biathlon et la rue d'Indianapolis qui, elle, est de 30 km/h	

4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Roxanne Therrien, mairesse

Isabelle Bourcier, greffière

Plan – Rue Godard - Prolongement de la limite de vitesse de 50 km/h proposé: PROJET



Plan – Rue du Grand-Prix – Prolongement de la zone de 30 km/h - **PROJET**

